

<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		<b>LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT</b>
--	---	---

**DÉLIBÉRATION MUNICIPALE**  
**N° 81/22 du 26 septembre 2022**

*Modifiant la délibération n°78/21 du 13 octobre 2021 approuvant l'opération « Acquisition d'équipements pour le VTU-HR », son dossier technique et son plan de financement, ainsi qu'habilitant le Maire à signer les conventions de financement avec les représentants de l'Etat et du Pays.*

Convocation N° 285/22 du 20 septembre 2022	L'an deux mille vingt et deux, le 26 du mois de Septembre le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 20 septembre 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 04 OCT 2022	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	Donne procuration à M SCHMIDT Carlos, Conseiller municipal de Avera												
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td style="text-align: center;">13</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Votant</td> <td style="text-align: center;">24</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	14	Absents	13	Représentés	10	Votant	24	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva		X	Donne procuration à Mme TUIHANI Vahinetua, Maire déléguée de Avera-Faaroa
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	14															
Absents	13															
Représentés	10															
Votant	24															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre		X	Donne procuration à M ROOPINIA Myron, 2 <sup>ème</sup> adjoint												
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri		X	Donne procuration à M MOUTAME Thomas, le Maire												
	9. M. SMITH James, Maui		X	Donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 <sup>ème</sup> adjointe												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M Carlos SCHMIDT, Conseiller municipal de Avera	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X													
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime		X	Donne procuration à Mme TAEA Jeannette, 1 <sup>ère</sup> adjointe												
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		Secrétaire de séance												

Délibération municipale n° 81/22 du 26 septembre 2022

*Modifiant la délibération n°78/21 du 13 octobre 2021 approuvant l'opération « Acquisition d'équipements pour le VTU-HR », son dossier technique et son plan de financement, ainsi qu'habilitant le Maire à signer les conventions de financement avec les représentants de l'Etat et du Pays.*

	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française		X	Donne procuration à Mme MARAHITI Ariana, Conseillère municipale
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<b>Sans du vote :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Unanimité Adoption 24 Rejet 0  Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	Donne procuration à M EBB Moïse, Maire délégué de Opoa
	22. M. TEFAAITE Daniefa	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	Donne procuration à M. TEFAAITE Daniefa, 8 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
	25. M. TEFAAITE Etienne	X		
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata		X	Donne procuration à M BUTCHER Roland, Conseiller municipal
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n°78/21 du 13 octobre 2021 approuvant l'opération « Acquisition d'équipements pour le VTU-HR », son dossier technique et son plan de financement, ainsi

Délibération municipale n° 81/22 du 26 septembre 2022

*Modifiant la délibération n°78/21 du 13 octobre 2021 approuvant l'opération « Acquisition d'équipements pour le VTU-HR », son dossier technique et son plan de financement, ainsi qu'habilitant le Maire à signer les conventions de financement avec les représentants de l'Etat et du Pays.*

qu'habilitant le Maire à signer la convention de financement avec les représentants de l'Etat du Pays ;

- Vu** le devis de la société Argos en date du 05/09/2022 ;
- Vu** le courrier favorable de la Direction de la Protection Civile en date du 13/09/2022 ;
- Vu** le dossier technique ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

**Considérant** l'intégration de la taxe sociale au 1<sup>er</sup> avril 2022 et la nécessité de mettre à jour les devis établis antérieurement.

**Considérant** la nécessité de modifier le plan de financement de l'opération « Acquisition d'équipements pour le VTU-HR » en raison de l'intégration de la taxe sociale.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 26 septembre 2022.

### **ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les dispositions fixées à l'article 3 de la délibération n°78/21 du 13 octobre 2021 approuvant l'opération « Acquisition d'équipements pour le VTU-HR », son dossier technique et son plan de financement, ainsi qu'habilitant le Maire à signer la convention de financement avec les représentants de l'Etat du Pays, sont modifiées comme suit :

**Au lieu de lire :**

Opération		Coût HT	Taux de participation	Coût TTC	Taux de participation
Acquisition d'équipements pour le VTU-HR	DETR	1.199.737 FCFP	30%	1.199.737 FCFP	25,86%
	FIP	1.999.562 FCFP	50%	2.319.492 FCFP	50%
	Commune	799.826 FCFP	20%	1.119.756 FCFP	24,14%
	<b>Coût total</b>	<b>3.999.125 FCFP</b>	<b>100%</b>	<b>4.638.985 FCFP</b>	<b>100%</b>

Délibération municipale n° 81/22 du 26 septembre 2022

*Modifiant la délibération n°78/21 du 13 octobre 2021 approuvant l'opération « Acquisition d'équipements pour le VTU-HR », son dossier technique et son plan de financement, ainsi qu'habilitant le Maire à signer les conventions de financement avec les représentants de l'Etat et du Pays.*



**Lire :**

Opération		Coût HT	Taux de participation	Coût TTC	Taux de participation
Acquisition d'équipements pour le VTU-HR	DETR	1.199.737 FCFP	30%	1.199.737 FCFP	25,64%
	FIP	1.999.562 FCFP	50%	2.339.488 FCFP	50%
	Commune	799.826 FCFP	20%	1.139.751 FCFP	24,36%
	<b>Coût total</b>	<b>3.999.125 FCFP</b>	<b>100%</b>	<b>4.678.976 FCFP</b>	<b>100%</b>

- Article 2** : Le reste demeure sans changement.
- Article 3** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 4** : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 26 septembre 2022.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA




Le Maire de Taputapuatea atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent

le 04 OCT. 2022  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié




**Le Maire**

Délibération municipale n° 81/22 du 26 septembre 2022

*Modifiant la délibération n°78/21 du 13 octobre 2021 approuvant l'opération « Acquisition d'équipements pour le VTU-HR », son dossier technique et son plan de financement, ainsi qu'habilitant le Maire à signer les conventions de financement avec les représentants de l'Etat et du Pays.*